

Séance ordinaire du 6 mars 2013
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

M. Michel Picotte, préfet de la MRC de Rouville et maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, ainsi que les conseillers régionaux suivants : Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Alain Ménard, maire de Marieville, et Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absence en début de séance : M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : MM. Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier et directeur général, et Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement et directeur général adjoint.

Résolution 13-03-8957

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de M. Alain Ménard, appuyée par M. Alain Brière, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du 6 février 2013, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé :
 - 4.1.1 Règlements d'urbanisme numéros 92-2005-47 et 93-2005-05 de Saint-Césaire
 - 4.2 Intégration au schéma d'un Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, demande de l'organisme Mouvement Ceinture Verte
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Cours d'eau Charbonneau, dossier de la mise en demeure de Mme Florence Gordon
6. Gestion des matières résiduelles
7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :
 - 7.1 Suivi de l'étude des différents scénarios visant à assurer la mise en œuvre des programmes en matière de prévention des incendies
 - 7.2 Mise en place d'un Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie
 - 7.3 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel incendie Première Ligne
 - 7.4 45^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
8. Piste cyclable :
 - 8.1 *Entente relative à l'exploitation et à l'aménagement du Parc régional linéaire dans les rues de la Ville de Marieville*, demande de modification
9. Demandes d'appui :
 - 9.1 Régime de compensation pour la collecte sélective, demande de la MRC des Basques
 - 9.2 Dossier des mines d'uranium au Québec, demande de la Ville d'Amqui
 - 9.3 Politique de gestion contractuelle, demande de la Municipalité de Sainte-Perpétue
 - 9.4 Développement énergétique communautaire, demande de la FQM

- 9.5 Dossier de la fluorisation de l'eau potable, demande des groupes du Réseau Québécois pour une eau sans fluor
- 9.6 Péage sur les ponts fédéraux, demande de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud
- 10. Invitations, demandes et offres diverses :
 - 10.1 Demande de commandite aux activités du Comité de conservation des sols de Rouville
 - 10.2 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska
 - 10.3 Lancement de la campagne de financement des activités du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER), invitation de la Fondation Jeunesse de Richelieu
- 11. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 11.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
 - 11.2 Adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau pour 2013
 - 11.3 Création d'une réserve financière pour le financement de projets de gestion des matières recyclables, avis de motion
 - 11.4 Modification du *Règlement numéro 240-07 constituant un fonds de roulement*, avis de motion
 - 11.5 Abrogation de règlements relatifs à la création de comités de la MRC non fonctionnels, avis de motion
 - 11.6 Entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC, rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes
 - 11.7 Nomination des représentants élus au conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie
- 12. Période de questions no 2 réservée au public
- 13. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville
- 14. Correspondances
- 15. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8958

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 6 février 2013, adoption

Sur proposition de M. Alain Ménard, appuyée par M. Yanik Maheu, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 6 février 2013, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen de Saint-Mathias-sur-Richelieu se dit préoccupé par la protection des milieux humides et s'informe des travaux d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) à l'échelle de la MRC de Rouville.

4. Aménagement du territoire :

4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé :

Résolution 13-03-8959

4.1.1 Règlements d'urbanisme numéros 92-2005-47 et 93-2005-05 de Saint-Césaire

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a transmis à la MRC de Rouville, le 17 janvier 2013, pour examen de leur conformité au Schéma d'aménagement révisé, les règlements numéros 92-2005-47 et 93-2005-05 modifiant respectivement le règlement de zonage numéro 92-2005 et le règlement de lotissement numéro 93-2005;

Considérant, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ces règlements s'ils sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, les désapprouver;

Considérant que le Règlement numéro 92-2005-47 a pour objet de permettre les habitations semi-jumelées dans les zones résidentielles 128 et 138;

Considérant que le Règlement numéro 93-2005-05 a pour objet de prévoir des dimensions minimales des lots pour les habitations semi-jumelées;

Considérant, après examen par le conseil de la MRC, que les règlements d'urbanisme numéros 92-2005-47 et 93-2005-05 de la Ville de Saint-Césaire s'inscrivent en conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve les règlements numéros 92-2005-47 et 93-2005-05 modifiant respectivement le règlement de zonage numéro 92-2005 et le règlement de lotissement numéro 93-2005 de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

4.2 Intégration au schéma d'un Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels

Il est porté à la connaissance des membres du conseil la correspondance du 18 février 2013 du Mouvement ceinture verte sollicitant de la MRC l'intégration à son schéma d'aménagement d'un plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels et d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

En lien avec la demande du Mouvement Ceinture Verte, Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien, s'informe de l'état d'avancement des travaux du PDZA de la MRC de Rouville et du rôle du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs quant à la protection des milieux humides.

M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, arrive à 19 h 15 et prend place à la table du conseil.

5. Gestion des cours d'eau :

Résolution 13-03-8960

5.1 Cours d'eau Charbonneau, dossier de la mise en demeure de Mme Florence Gordon

Considérant que la MRC de Rouville, à titre de partie défenderesse, doit comparaître à la Cour du Québec de Saint-Hyacinthe les 4 et 5 mars 2013 dans le dossier de la mise en demeure de Mme Florence Gordon, laquelle mise en demeure est à l'effet de réclamer de la MRC une somme de 21 528,97 \$ pour des dommages prétendument attribuables au débordement du cours d'eau Charbonneau;

Considérant qu'une offre de règlement de 14 500 \$ a été soumise à la MRC de Rouville, vers le 13 février 2013, par la partie demanderesse représentée par M^e Maude Beaugrand Dupuis;

Considérant, après examen des éléments techniques et légaux du dossier, que le procureur de la MRC est disposé à défendre en cour la position de la MRC;

Considérant que le Comité de gestion des cours d'eau, par sa résolution CGCE-13-02-66 du 14 février 2013, recommande au conseil le rejet de l'offre de règlement déposée par la partie demanderesse et la poursuite des procédures juridiques dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin et résolu que le conseil de la MRC de Rouville rejette l'offre de règlement dans le dossier de la mise en demeure de Mme Florence Gordon et demande au procureur de la MRC de poursuivre les procédures juridiques dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

6. Gestion des matières résiduelles

Aucun sujet.

7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

7.1 Suivi de l'étude des différents scénarios visant à assurer la mise en œuvre des programmes en matière de prévention des incendies

Suite à une présentation par le coordonnateur en sécurité incendie des conclusions de l'étude sur différents scénarios visant à assurer la mise en œuvre des programmes en matière de prévention des incendies, le préfet M. Michel Picotte, fait un tour de table afin de connaître l'opinion de chacun des membres du conseil sur le scénario devant être privilégié. Il ressort de ce tour de table que le scénario 2 prévoyant l'implantation d'un bureau régional de prévention est retenu par six (6) maires. Pour sa part, Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien, est d'avis que le scénario 3 prévoyant un bureau de prévention et une autogestion par les municipalités permettra un meilleur service de proximité aux citoyens de sa municipalité tout en favorisant une diversité des solutions.

Résolution 13-03-8961

Mise en place d'un Bureau régional en prévention des incendies

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé le « Schéma », est entré en vigueur le 1^{er} mai 2012, suite à l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des huit (8) municipalités imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

Considérant, parmi ces obligations dont celles faites par l'action 37 du Schéma, que les municipalités devront procéder, au plus tard dès l'an deux de la mise en œuvre du Schéma, soit à compter de mai 2013, à l'inspection des risques élevés et très élevés d'incendie identifiés au Schéma et ce, conformément au programme uniforme d'inspection de ces risques devant être adopté sous peu par la MRC;

Considérant qu'une étude des différents scénarios visant à assurer l'application des programmes en matière de prévention des incendies, dont le programme d'inspection des risques élevés et très élevés, a été complétée à la fin 2012;

Considérant qu'il ressort de cette étude que le scénario 2 prévoyant l'implantation d'un bureau régional, tout en apparaissant le moins coûteux pour l'ensemble des municipalités de la MRC, permettra une application uniforme du programme régional d'inspection périodique des risques élevés et très élevés d'incendie;

Considérant que la prévention des incendies dans la MRC de Rouville est présentement une compétence exclusive des municipalités de son territoire;

Considérant que la MRC, aux fins de la mise en place d'un bureau régional de prévention ayant pour mandat d'exécuter toutes tâches relatives à l'inspection des risques élevés et très élevés d'incendie sur l'ensemble de son territoire, devra procéder, soit à une déclaration de compétence conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C27.1), soit à une délégation de compétence par entente intermunicipale en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* ou de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c. C-19);

Considérant que la conclusion d'une entente intermunicipale, renouvelable annuellement et d'une durée maximale de cinq (5) ans et ayant pour objet de confier à la MRC de Rouville la compétence requise en matière de prévention des incendies, permettra aux municipalités et à la MRC de mieux évaluer l'efficacité d'un bureau régional de prévention des incendies, autant sur le plan financier que de la qualité du service fourni;

En conséquence, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Alain Ménard **résolu** que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires en vue de la mise en place en 2013 d'un Bureau régional de prévention des incendies ayant pour mandat d'exécuter toutes tâches relatives à l'inspection des risques élevés et très élevés d'incendie;

il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville opte pour une délégation de compétence par entente intermunicipale en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* aux fins de la mise en place du Bureau régional de prévention des incendies et qu'à cet effet, il soit procédé à la rédaction d'un projet d'entente.

Adoptée à la majorité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Pour : 7 voix

Contre : 2 voix, Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien, et M. Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford

Résolution 13-03-8962

7.2 Mise en place d'un Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie

Considérant que les actions 20 et 21 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville prévoit, dans la première année de sa mise en œuvre, la création d'un Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie;

Considérant que le Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie aura pour mandat d'élaborer un programme sur les règles minimales de santé et sécurité pour les services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Rouville et de formuler, à cet effet, des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRC;

Considérant que le Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie, qui se compose de neuf (9) membres, doit être formé d'un représentant de chaque service de sécurité incendie de la MRC de Rouville, nommé par résolution du conseil de leur municipalité respective, ainsi que du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC devant agir à titre de secrétaire du comité;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** d'approuver la création d'un Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie, lequel comité aura pour mandat d'élaborer un programme sur les règles minimales de santé et sécurité pour les services de sécurité incendie des municipalités de la MRC et de formuler, à cet effet, des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRC;

il est également **résolu** de demander à chaque municipalité de la MRC de désigner, par résolution, un membre de leur service de sécurité incendie respectif pour faire partie de ce comité et de nommer M. Etienne Chassé, coordonnateur à la sécurité incendie de la MRC, membre et secrétaire du Comité santé-sécurité au travail en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8963

7.3 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel incendie Première Ligne

Après considération de la proposition de renouvellement du contrat d'assistance, de soutien technique et évolutions du logiciel incendie Première Ligne pour l'année 2013, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Alain Ménard et **résolu** d'accepter cette proposition de Logiciels Première Ligne inc. et d'autoriser une dépense de 2 541,19 \$ pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8964

7.4 45^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Après considération de l'invitation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à son 45^e congrès annuel, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** d'autoriser la participation du coordonnateur en sécurité incendie, M. Etienne Chassé, au congrès de l'ACSIQ, qui se tiendra du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie, ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Piste cyclable :

Résolution numéro 13-03-8965

8.1 Modification de l'Entente relative à l'exploitation et à l'aménagement du Parc régional linéaire dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 13-01-8917 du 16 janvier 2013, soumettait à la Ville de Marieville l'Entente relative à l'exploitation et l'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville;

Considérant que la Ville de Marieville, dans sa correspondance du 5 mars 2013, informait la MRC de Rouville de la décision de son conseil d'aménager, aux abords du pont enjambant le ruisseau Barré, des chicanes à l'intérieur du Parc régional linéaire en raison, notamment, du refus du ministère des Transports de permettre le rehaussement des glissières du pont au lieu de leur remplacement;

Considérant que l'aménagement de chicanes à l'intérieur du Parc régional linéaire et aux abords du pont enjambant le ruisseau Barré nécessite, au préalable, une modification à l'*Entente relative à l'exploitation et l'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville*;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** de modifier l'*Entente relative à l'exploitation et l'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville* à l'effet de prévoir l'aménagement de chicanes à l'intérieur du Parc régional linéaire, aux abords du pont enjambant le ruisseau Barré.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

9. Demandes d'appui :

9.1 Régime de compensation pour la collecte sélective

Après considération de la résolution numéro 2013-02-13-6.3 du Comité administratif de la MRC des Basques sollicitant un appui à sa demande au gouvernement du Québec d'analyser la possibilité d'introduire, au régime de compensation pour la collecte sélective, un indice d'équité tenant compte des MRC possédant une villégiature saisonnière importante, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

9.2 Dossier des mines d'uranium au Québec

Après considération de la demande d'appui du maire de la Ville d'Amqui et de la résolution numéro 2013-099 de cette dernière concernant le dossier des mines d'uranium au Québec, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

9.3 Politique de gestion contractuelle

Après considération de la résolution numéro 2012-12-138 de la Municipalité de la paroisse Sainte-Perpétue sollicitant un appui à sa demande adressée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant les règles d'adjudication des contrats municipaux, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

Résolution 13-03-8966

9.4 Développement énergétique communautaire

Considérant que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

Considérant, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, qu'un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

Considérant que la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

Considérant que les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

Considérant que les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Considérant que la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

Considérant que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et à la revitalisation du territoire;

Considérant que la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

Considérant que la ministre des Ressources naturelles du Québec, Mme Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six (6) projets;

Considérant que cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

Considérant que l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

Considérant que cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal, à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

Considérant que le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

Considérant que le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

Considérant que le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Yanik Maheu **résolu** de demander au gouvernement du Québec :

- 1^o de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six (6) projets en cours de poursuivre leur cheminement;
- 2^o de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires;
- 3^o de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

il est également **résolu** d'acheminer cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition Avenir Québec, et à Mme Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9.5 Dossier de la fluorisation de l'eau potable

Après considération de la correspondance du 19 février 2013 des groupes du Réseau Québécois pour une eau sans fluor sollicitant l'adoption d'une résolution visant à soutenir les organismes de citoyens qui s'objectent à la fluorisation de l'eau potable, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

9.6 Péage sur les ponts fédéraux

Après considération du projet de résolution soumis par la Table des préfets et des élus de la Couronne Sud relativement au péage sur les ponts fédéraux, il est convenu de ne pas donner suite à ce projet de résolution.

10. Invitations, demandes et offres diverses :

Résolution 13-03-8967

10.1 Demande de commandite aux activités du Comité de conservation des sols de Rouville

Considérant que le Comité de conservation des sols de Rouville, dans sa correspondance du 10 décembre 2012, sollicite une commandite de la MRC de Rouville pour ses activités 2013;

Considérant que ces activités consisteront à la réalisation de projets favorisant l'atteinte des objectifs poursuivis par la MRC de Rouville en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de développement durable;

En conséquence, il est proposé par Mme Odette Ménard, appuyé par M. Alain Ménard et **résolu** d'octroyer au Comité de conservation des sols de Rouville une commandite de 4 500 \$ pour la réalisation, sur le territoire de la MRC, des projets 2013 du comité et d'autoriser une dépense suffisante pour cette commandite.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8968

10.2 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska

Après considération de l'invitation de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) à assister à son assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 28 mars 2013 à St-Hyacinthe, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'autoriser la participation à cette assemblée de Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien et représentante de la MRC de Rouville à l'OBV Yamaska, ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8969

10.3 Lancement de la campagne de financement des activités du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER)

Après considération de l'invitation de la Fondation Jeunesse de Richelieu à assister au souper spectacle bénéfique, qui aura lieu le 25 mai 2013 au Domaine Lavoie à Rougemont, dans le cadre de la campagne de financement des activités du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER), il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour ce souper spectacle ainsi qu'une dépense de 240 \$ pour le coût de ces billets.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Gestion financière, administrative et corporative :

Résolution 13-03-8970

11.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier

Sur proposition de M. Jacques Ladouceur, appuyée par Mme Odette Ménard, il est **résolu** que les comptes totalisant un montant de 506 008,69 \$ ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier totalisant un montant de 6 158,13 \$, lesquels comptes et dépenses sont énumérés dans les deux listes remises aux membres du conseil aux fins de la présente séance, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 4 et 5 du budget

Résolution 13-03-8971

11.2 Renouvellement pour 2013 de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** d'autoriser l'adhésion de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, Mme Marie-Eve Brin, à l'AGRCQ pour l'année 2013 ainsi qu'une dépense de 172,46 \$ incluant les taxes pour la cotisation annuelle à cette association.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Avis de motion

11.3 Création d'une réserve financière pour le financement de projets de gestion des matières recyclables

M. Alain Ménard, maire de la Ville de Marieville, donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement créant une réserve financière sera présenté pour adoption à la séance du 3 avril 2013 ou à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 276-13, aura pour objet de créer une réserve financière affectée au financement des dépenses afférentes à la réalisation de projets en gestion des matières résiduelles, dont aux dépenses pour l'implantation et l'exploitation d'écocentres sur le territoire de la MRC de Rouville.

Avis de motion

11.4 Modification du Règlement numéro 240-07 constituant un fonds de roulement, avis de motion

M. Alain Brière, maire de la Municipalité de Rougemont, donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement numéro 240-07 constituant un fonds de roulement* sera présenté pour adoption à la séance du 3 avril 2013 ou à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 277-13, aura pour objet d'augmenter à 100 000 \$ le montant du fonds de roulement établi par le règlement numéro 240-07.

Avis de motion

11.5 Abrogation de règlements relatifs à la création de comités de la MRC non fonctionnels, avis de motion

M. Jacques Ladouceur, maire de la Ville de Richelieu, donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement abrogeant les règlements numéros 22-84, 135-99, 179-03, 188-03 et 191-03 relatifs à la création de comités et commissions de la MRC de Rouville sera présenté pour adoption à la séance du 3 avril 2013 ou à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 278-13, aura pour objet d'abolir les comités et commissions n'ayant plus leur utilité pour le conseil de la MRC.

Résolution 13-03-8972

11.6 Entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC, rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes

Considérant qu'en mars 2011, une entente de gestion a été signée entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville concernant le Programme d'aide financière destiné aux MRC du Québec;

Considérant qu'un avenant à cette entente portant sur les nouvelles attentes pour l'exercice 2012 a été signé le 5 septembre 2012 entre le MAMROT et la MRC;

Considérant qu'un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour l'exercice 2012 a été soumis aux membres du conseil lors de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville adopte le document intitulé : *Rapport Programme d'aide financière aux MRC*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit, lequel rapport porte sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 13-03-8973

11.7 Nomination des représentants élus au conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination des administrateurs du secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie, conformément aux articles 2.1 et 2.2 des Règlements généraux du CLD;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** de désigner, pour un mandat se terminant en mars 2015, les élus municipaux suivants pour représenter le secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie, à savoir :

- Mme Jocelyne Deswarte, conseillère de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- Mme Odette Ménard, maire de la Municipalité d'Ange-Gardien;
- M. Alain Brière, maire de la Municipalité de Rougemont;
- M. Jean-Claude Fortin, conseiller de la Ville de Saint-Césaire;
- M. Michel Marchand, conseiller de la Ville de Marieville;
- M. Michel Picotte, maire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;
- M. Patrick Riendeau, conseiller de la Ville de Richelieu;
- M. Dean Thomson, maire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

tous les élus municipaux ainsi nommés ayant accepté leur nomination à titre d'administrateur représentant le secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12. Période de questions no 2 réservée au public

Un citoyen de Saint-Mathias-sur-Richelieu s'informe si une subvention est versée à la MRC pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Une citoyenne de Saint-Mathias-sur-Richelieu s'informe de l'état d'avancement du projet Internet haute vitesse.

13. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville :

Aucun sujet.

14. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 13-03-8974

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** de lever la séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

le secrétaire-trésorier

Certificat de crédits

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2013 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 13-03-8963, 13-03-8964, 13-03-8967, 13-03-8968, 13-03-8969, 13-03-8970 et 13-03-8971 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

le secrétaire-trésorier